

Réunion du 17 juillet 2017

L'an deux mille dix-sept, le 17 juillet à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Saint-Léger-sur-Vouzance, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. POIGNANT Bernard, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 6 juillet 2017

PRESENTS : Mme CANOT Sandrine, Mme MARTINANT Jacqueline, M. PERARD Franck, Mme PICARD Joëlle, M. POIGNANT Bernard, M. RAJAUD Michel, Mme VERNUSSE Isabelle.

EXCUSES : M. DUMONT Joël, M. JACQUET Franck, Mme TERRIER Karine, M. THERY Etienne.

Secrétaire de séance : Mme PICARD Joëlle

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal du 26 juin 2017, lequel est approuvé à l'unanimité.

Objet : Assurance des risques statutaires du personnel

Le Maire informe les membres présents qu'il a reçu plusieurs offres concernant l'assurance du personnel (CNRACL et IRCANTEC). Il leur propose d'étudier les devis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'offre de l'assureur GROUPAMA-CIGAC avec un taux de cotisation de 4,30% sur le personnel affilié à la CNRACL et de 1,10% sur le personnel affilié à l'IRCANTEC. Franchise de 10 jours fermes sur l'arrêt maladie. Le contrat est établi pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2018.

Objet : Achat de frigos pour la mairie et la salle des associations

Le Maire explique aux membres présents qu'il est nécessaire, suite aux travaux de la mairie, de prévoir l'achat de deux réfrigérateurs. Un pour la mairie et un pour la salle des associations. Il leur propose d'étudier plusieurs devis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le devis de BUT Digoin pour l'achat d'un frigo 46L au prix de 83,32€ HT et de 99,99€ TTC et un frigo 91L au prix de 99,99€ HT et de 119,99€ TTC.
- **DECIDE** d'affecter cette dépense au programme d'investissement n°246 « Rénovation et extension de la mairie » sur le budget 2017.

Objet : Revêtement de sol à l'étage de la mairie

Le Maire explique aux membres présents que le sol à l'étage de la mairie est fait de plaques en bois lamellés collés. Pour protéger celui-ci, et faciliter son nettoyage, il recommande de le couvrir d'un revêtement type linoléum. Il leur propose plusieurs devis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le devis de Bricomarché Digoin pour l'achat d'un revêtement de sol au prix de 145,64€ HT et de 174,77€ TTC. L'agent communal effectuera la pose.
- **DECIDE** d'affecter cette dépense au programme d'investissement n°246 « Rénovation et extension de la mairie » sur le budget 2017.

Objet : Devis de moins-value entreprise AZEVEDO rénovation mairie

Le Maire informe les membres présents que des travaux n'ont pas été réalisés sur le lot n°8 Plomberie-sanitaire de l'entreprise AZEVEDO, à savoir la ventilation de la fosse toutes eaux et la ventilation de chute débouchant dans les combles. Un avenant a donc été établi.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise AZEVEDO concernant la moins-value pour non réalisation des travaux de ventilation pour un montant négatif de - 439,00€ HT et de - 526,80€ TTC.
- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant correspondant.

Objet : Ouverture d'une ligne de trésorerie de 30 000€

Le Maire informe les membres présents qu'il est peut-être judicieux d'ouvrir une nouvelle ligne de trésorerie afin de pouvoir régler les dernières factures d'investissement, en attendant la recette provenant du FCTVA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** de mettre en place une ligne de trésorerie de 30 000€ auprès du Crédit Mutuel seulement en cas de besoin, au cas où la recette du FCTVA tarderait à être versée.
- **S'ENGAGE** à verser la commission d'engagement lors de la mise en place de cette ligne de trésorerie.
- **AUTORISE** le Maire à faire toutes les démarches et l'autorise à signer le contrat et toutes pièces s'y rapportant.

Objet : Remplacement télécommande BAES salle polyvalente

Le Maire informe les membres présents qu'un défaut subsiste sur la télécommande des boîtiers de secours à la salle polyvalente, malgré le remplacement des BAES défectueux. L'électricien recommande le changement de la télécommande, et si le défaut persiste, de prévoir le remplacement de l'ensemble de l'ancien parc de BAES de l'installation. Il leur propose d'étudier le devis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le devis de M. FONGARNAND Jérôme, électricien, concernant le remplacement de la télécommande pour un montant total de 208,00€ HT et de 249,60€ TTC.
- **DECIDE** d'affecter cette dépense au programme d'investissement n°263 « Aménagement bâtiments communaux 2017 » sur le budget 2017.

Objet : Renouvellement de la convention de prestation repas cantine 2017-2018

Le Maire informe les membres présents qu'il a reçu la nouvelle convention de prestation de la Maison Familiale Rurale de Saligny-sur-Roudon relative à la fourniture des repas pour la cantine. Le prix du repas subit une augmentation de 0,07 €, il passe donc à 4,59 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE** le maire à signer la convention de prestation repas pour l'année scolaire 2017-2018 auprès de la Maison Familiale Rurale de Saligny-sur-Roudon.

Questions diverses :

* Bilan financier provisoire des travaux de la mairie : Les travaux sont presque terminés (il manque les stores à poser). L'état définitif des travaux se situe à 12 000€ en-dessous de la prévision. Il reste la signalétique à mettre en place, le montant réalisé sera donc en-dessous du budget prévisionnel.

* Registres publics d'accessibilité : Selon l'arrêté du 19 avril 2017, chaque ERP (Etablissement recevant du public) doit avoir son propre registre public d'accessibilité. Il servira à informer le public du degré d'accessibilité de l'ERP et de ses prestations. Ces registres seront consultables sur le site internet de la commune (www.mairie-saint-leger-sur-vouzance.fr).

* Remise des prix du concours des potagers : La date a changé : c'est le jeudi 19 octobre à 19h30 à la salle polyvalente de Chassenard.

* Repas du CCAS : Programmé le samedi 28 octobre.

Fin de la séance à 22h40